

Sujet: [INTERNET] Enquête publique / Projet de sécurisation RN 88 / Remarques de René Taillade

De : René Taillade <rene.taillade@yahoo.fr>

Date : Thu, 25 Oct 2018 20:49:41 +0000 (UTC)

Pour : "pref-securisation-rn88@tarn.gouv.fr" <pref-securisation-rn88@tarn.gouv.fr>

René TAILLADE

Lieu dit Lavergne

81380 LESCURE D'ALBIGEOIS

Cadastre section BI – parcelles n° 59, 60, 61

La situation de ma maison est très particulière, avec une avancée de l'angle sud-ouest sur la bande d'arrêt d'urgence actuelle.

Cet angle est à 2,50 mètres de la bande de roulement ! (réf. pièce i: page 59 - planche n° 6)

Depuis 1974, avec 3500 véhicules / jour, le trafic a évolué à 27.400 véhicules / jour (réf pièce e3 chap 3.2: trafic moyen journalier), ce qui rend la situation très dangereuse. L'avant-toit, débordant de 60 cm sur les 2,50 m, a déjà été endommagé par un camion !

Le projet de sécurisation, avec une contre-allée, est une bonne solution pour la desserte des riverains et l'insertion au niveau des ronds-points.

Mais au droit de ma maison, au lieu des 2,50 m, les véhicules rouleront sur la contre-allée à 1,4 mètre de l'angle de la maison, et même à 80 cm de l'avant-toit (débordant de 60 cm). (voir pièce C - page 34 - profil PT4).

Ce risque est inacceptable !

La largeur totale de 14,25 m + 3,00 m de zone de sécurité vont nécessiter des travaux importants de remblaiement et de terrassement dans le terrain opposé, en contrebas, du fait de l'élargissement de la totalité des voies.

Et la voie de circulation, aujourd'hui linéaire, devra faire une légère chicane pour louvoyer entre ma maison, et la maison suivante du côté opposé.

Outre l'aspect affectif, la seule solution raisonnable me semble être de sacrifier cette maison pour supprimer le risque, aligner le tracé, et réduire le coût des travaux du côté opposé.

Je propose donc d'étudier une solution de rachat pour démolition.

De plus, le PLU a classé le terrain, précédemment constructible, en zone agricole.

Cette zone agricole est toutefois enclavée entre des zones d'habitation et des zones d'activités commerciales ou artisanales. (réf pièce e2.2 - fig. 33)

Je demande donc la requalification de ce classement en:

- zone constructible pour la partie Nord, qui a une ouverture sur le chemin des Peupliers, et un accès à un branchement au réseau d'assainissement, ce qui permettrait de reconstruire la maison démolie.
- zone d'activités commerciales ou artisanales pour la partie Sud, donnant sur la contre-allée de la

RN 88.

Enfin, la vocation des parcelles en bordure de la RN 88 étant en zone commerciale ou artisanale, il est indispensable de compléter le réseau d'assainissement le long de la route, aujourd'hui inexistant pour ma maison et les voisins. Ceci n'entre pas dans le cadre de cette enquête, mais la logique devrait permettre d'optimiser les dépenses publiques en mettant en priorité les investissements nécessaires pour l'assainissement.

Je suis donc dans l'attente d'un dialogue sur ces questions:

- rachat de la maison
- requalification du terrain au PLU
- extension du réseau d'assainissement

Bien cordialement.

René Taillade

rene.taillade@yahoo.fr

Tél 06 07 50 23 69